



PRÉFECTURE DE CORSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE CORSE**

Réunion du 13 juillet 2010 – Compte Rendu

• **Etaient présents les membres du CSRPN suivants :**

Mmes - Cathy CESARINI, cétologue, vice-présidente du CSRPN
- Marie-Madeleine SPELLA, géologue

MM. - Roger MINICONI, ichtyologiste, président du CSRPN
- Jean Claude THIBAUT, ornithologue
- Gérard PERGENT, écologue marin
- Jean ALESANDRI, mycologue
- Guilhan PARADIS, botaniste / phytosociologue
- Jacques GAMISANS, botaniste/phytosociologue
- Antoine ORSINI, Hydrobiologiste
- Grégory BEUNEUX, mammalogiste
- Achille PIOLI, bryologue, spécialiste du patrimoine forestier

• **Etaient excusés :**

Mme -Claire VILLEMANT, entomologiste

MM. - Michel DELAUGERRE, herpétologue
- Jean Yves COPPOLANI, historien du droit
- Jean FERRANDINI, hydrogéologue
- Christian PIETRI, spécialiste de la faune cynégétique

• **Autres personnes présentes (DREAL, membres associés, rapporteurs des dossiers présentés) :**

MM - Bernard RECORBET, chef de l'unité biodiversité à la DREAL, adjoint au chef du Service Biodiversité, Sites et Paysage, secrétaire du CSRPN, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Camille FERAL, DREAL (SBSP)
- Guy François FRISONI, OEC
- Francis LAURENT, CTC

Mmes - Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire Botanique National de Corse, OEC-
Marie Luce CASTELLI, OEC

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. MINICONI ouvre la séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mai 2010

Le PV de réunion est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation pour approbation du compte-rendu d'activité 2009 (article 6 de l'arrêté n° 05-0257 en date du 5 juin 2005)

M. RECORBET présente le projet pour avis et validation. Aucune remarque n'étant formulée, il est validé à l'unanimité des présents. Il sera annexé au présent PV.

Avis CSRPN de Corse n° 2010-12, favorable à l'unanimité sur le bilan d'activité 2009 du CSRPN

- Avis favorables : 10
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

3/ Evaluation du Plan National d'Action Sittelle corse (J.C.THIBAULT)

Les Plans nationaux d'action constituent une des politiques fortes du MEEDDM en matière de conservation de la biodiversité.

Le plan national d'action Sittelle s'est déroulé de 2001 à 2006; il avait été rédigé par le PNR. Son évaluation a été faite par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Montpellier en collaboration avec J.C. THIBAULT qui en avait été aussi le rédacteur et le principal coordonnateur de la mise en œuvre au titre du PNR. Le document d'évaluation ayant été envoyé aux membres du CSRPN avant la réunion, M. THIBAULT se contente d'en résumer les principaux résultats et présente les travaux en cours et à venir pour la gestion de l'espèce. Il tient à remercier la DREAL pour son aide financière non négligeable à la mise en œuvre des actions. M. RECORBET indique que la DREAL s'est certes impliquée (cela fait partie de ses missions), mais que les acteurs institutionnels et techniques ont été très actifs (ONF, OEC, PNR en particulier mais aussi le CRPF, sans oublier l'EPHE).

Parmi les résultats obtenus, on notera que les exigences de l'espèce en matière de gestion forestière sont maintenant connus et applicables à la gestion de la forêt. L'ONF a d'ailleurs mis l'accent sur l'espèce dans le cadre du SRA et la futaie jardinée est un mode de gestion recherché et mieux adapté à l'espèce. La connaissance des effectifs et le degré de menaces qui pèse sur la Sittelle ont conduit Bird Life (ONG internationale pour la conservation et la protection des oiseaux) propose de classer l'espèce comme vulnérable au niveau mondial selon les critères IUCN. Dans les prochains mois, l'IUCN devrait donc classer l'espèce dans cette catégorie.

L'évaluation fera l'objet d'un avis du CNPN qui demandera éventuellement la poursuite du plan.

M. MINICONI demande au CSRPN de se prononcer sur le document d'évaluation :

Avis CSRPN de Corse n° 2010-13, favorable à l'unanimité sur l'évaluation du plan national d'action Sittelle corse

- Avis favorables : 10
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

4/ Présentation de la trame verte et bleue

Présentation de la Trame Verte et Bleue (TVB), issue de la loi Grenelle II, publiée le 7 juillet, par Mme Fabienne ALLAG-DHUISME, qui coordonne le projet au MEEDDM.

La TVB est une tentative de réponse au constat maintes fois effectué de la fragmentation des milieux naturels ; l'ambition étant de rétablir une mise en réseau des milieux naturels qu'ils soient ordinaires, protégés, labellisés, inventoriés pour rétablir les flux d'espèces, de matières et d'énergie par lesquels se manifestent les qualités du milieu. Des guides techniques issus des travaux du Comité opérationnel TVB, sont mis à disposition par le Ministère et accessibles au téléchargement :

-guide 1 : Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques

-guide 2 : guide d'appui méthodologique à l'élaboration au niveau régional

-guide 3 : Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'Etat et de ses établissements publics

Un quatrième document est en préparation sur la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme (ciblé pour les élus)

La mise en œuvre de la TVB s'effectue à différentes échelles : le niveau national (orientations nationales), l'échelon régional avec la co-élaboration par l'Etat et la Région du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et l'échelon local.

Pour la Corse, le PADDUC vaut SRCE. L'outil, devra globalement être adapté aux spécificités corses.

Le code de l'urbanisme prévoit que désormais les documents d'urbanismes (SCOT, PLU...) devront prendre en compte les continuités écologiques. Chaque région devra mettre en place un comité de pilotage régional écologique (pour la Corse probablement le COPIL du PADDUC).

Plusieurs remarques ont été émises :

- l'échelle de cartographie préconisée, au 1/100 000, est jugée peu pertinente (en particulier s'il doit y avoir une interaction avec les documents d'urbanisme)
- la méthodologie sera pilotée par la DREAL en lien avec l'OEC et devra être adaptée à la Corse : des difficultés avec le PADDUC, très consensuel et dépourvu de cartographie seront à anticiper (M. MINICONI indique que le nouveau PADDUC ne sera probablement pas accompagné d'une cartographie),
- Il n'y a pas de notion de surface minimale à engager en % du territoire par exemple,
- La notion d'espèce déterminante proposée prête à confusion, les espèces déterminantes TVB n'étant pas forcément harmonisées avec les espèces déterminantes ZNIEFF par exemple. F. ALLAG-DHUISME précise qu'il s'agit dans le cas de la TVB d'espèces déterminantes pour évaluer la cohérence du SRCE au niveau national, et la responsabilité d'une région donnée au regard de l'enjeu « continuités écologiques »; ces espèces sont donc en nombre limité, concernent tant des espèces rares que des espèces relevant de la biodiversité ordinaire et diffèrent en cela des espèces déterminantes ZNIEFF
- La frange littorale est la partie du territoire la plus menacée et la moins protégée il y a une réflexion à mener en dehors ou en plus de ce qui est fait dans Natura 2000 et dans les réserves naturelles,
- Il faut tenir compte des endémismes : le rétablissement d'une continuité écologique peut dans certains cas nuire à l'endémisme,
- La TVB sera facilement respectée pour certaines espèces bien connues, comme les truites dans le chevelu hydrographique, mais qu'en sera-t-il des autres espèces pour la plupart inconnues ?
- Les insectes représentent par exemple 80 % de la faune aquatique (remarque A. ORSINI).

Le CSRPN aura à se prononcer, entre autres, sur une liste d'espèces déterminantes proposée par le MNHN, mais aussi sur les spécificités corses à prendre en compte dans l'adaptation du guide 2 à la Corse.

5/ Présentation de la révision en cours des listes d'espèces protégées

L. HUGOT qui présente le dossier indique qu'une première présentation avait été faite au CSRPN en décembre 2009 mais que le MEEDDM souhaite maintenant un avis formel de cette instance :

- Révision sur une « démarche préalable d'évaluation objective des nécessités de protection en fonction notamment des menaces qui pèsent sur elles ».
- Une méthodologie proposée par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.
- La méthodologie repose sur un préalable : la mise en œuvre coordonnée des listes rouges nationale et régionales.
- Elle demandera à confronter les démarches techniques et juridiques.
- Elle ne concerne que la flore vasculaire.

Pour rappel, la liste nationale publiée le 20 janvier 1982 est le travail d'un groupe d'expert de la Soc. Bot. de France et du MNHN. Les critères retenus ont conduit à retenir en priorité : les endémiques très locales même non menacées, les non-endémiques de distribution locale, les espèces ayant subi des régressions brutales généralement du fait de l'homme.

Des modifications de la liste ont été effectuées en 1995. Elles correspondent essentiellement à une mise en conformité avec la directive Habitats. La liste nationale est un outil précieux souffrant de lacunes.

Les listes régionales sont globalement anciennes (seules 2 sont publiées après 2000), élaborées par des collectifs régionaux d'experts, et sont hétérogènes.

La méthodologie proposée s'appuie sur l'élaboration des listes rouges régionales telle que définie par l'UICN.

Ces listes rouges seront ensuite passées au travers de cribles complémentaires, pour hiérarchiser plus finement les espèces au regard de leur nécessité de protection.

Le rapport de décembre 2009 de la Fédération des CBN donne, outre une analyse détaillée de la situation actuelle, une proposition de protocole opérationnel à décliner régionalement.

Avis CSRPN de Corse n° 2010-14, avis favorable à l'unanimité sur la méthodologie de la révision de la liste des espèces flore protégées

- Avis favorables : 10
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

Repas à 13 h / Reprise de séance à 14 h 30

6/ Avis sur des cartographies d'habitats naturels d'intérêt communautaire : site à Botrychium simplex et châtaigneraies du Bozzio (FR9402007)

Présentation par M. TORRE du CRPF du travail réalisé, de la méthodologie employée et des contraintes qui se sont présentées.

Présentation des avis DREAL et CBNC.

Un bon travail général, conforme au cahier des charges cartographie 2007 ; les problèmes suivants ont été cependant énoncés :

- la description des micro habitats à *Botrychium* est manquante : un déplacement sur site en compagnie du CBNC comblera cette lacune.
- bien que le document central d'une cartographie soit la couche informatique utilisable sous SIG, DREAL et CNBC s'associeront pour réviser et préciser le cahier des charges sur la question de la symbolique à utiliser pour la visualisation des cartes. Des conventions existent qu'il serait utile de reprendre : un système de couleur par étage de végétation avec des couleurs plates pour un climax et des couleurs dégradées pour les déclinaisons dégradées des habitats.

Avis CSRPN de Corse n° 2010-15, avis favorable à l'unanimité sur la validation de la cartographie d'habitats du site Natura 2000 FR9402007

- Avis favorables : 10
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 0

7/ Présentation des enjeux sur les Plantes Aromatiques et Médicinales en Corse

Lætitia HUGOT fait une présentation exhaustive du dossier pour lequel un partenariat étroit existe entre le CBNC et les professionnels du secteur. Vingt deux espèces font l'objet de récoltes en Corse. En 2004, une charte de la cueillette a été mise en place. En accord avec les producteurs, des points de contrôle ont été mis en place. Par ailleurs, un autre problème se pose, l'importation de plants de souches exogènes à la Corse. En effet, les souches insulaires de la plupart de ses plantes, comme le Romarin et l'Immortelle d'Italie, présentent des compositions en huiles essentielles et autres molécules différentes (ex : absence de camphre) ce qui est un avantage. L'introduction des plants exogènes présente donc un vrai danger pour la production et la biodiversité insulaire. Dans ce cadre un partenariat a été instauré avec certaines entreprises comme l'Occitane pour inciter à produire des plants de souche corse.(Immortelle). Une expertise est également en cours sur la composition et les propriétés du Myrte de Corse, à la demande du Conservatoire du littoral.

Enfin, pour mieux cadrer la cueillette, des arrêtés réglementant le ramassage pour 3 espèces ont été mis en place dans les deux départements en 2008, révisés et complétés en 2009 :

- L'Immortelle d'Italie (*Helichrysum italicum* (Roth) G. Don)
- La Criste marine (*Crithmum maritimum* L.) ;
- L'Euphorbe épineuse (*Euphorbia spinosa* L.)

Pour en savoir plus des informations sont disponibles sur le site Internet du CBNC et auprès du Conservatoire.

8/ Avis sur une demande de la mairie de St Florent pour déclasser des terrains intégrés au réseau Natura 2000 (site FR9400599)

La mairie de St Florent a demandé dans le cadre du COPIL du site Natura 2000 FR9400599 (Strette de St Florent), le 8 février 2010, le déclassement de terrains situés sur le site. Il a été convenu que le CBNC réalise une expertise qui a été faite entre le 1^{er} avril et le 7 mai, puis remise à la DREAL. Cette expertise a été communiquée au CSRPN afin qu'il puisse donner un avis sur la demande. L'analyse fait apparaître la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire (faibles surfaces), des espèces patrimoniales intéressantes dont l'orchidée rare et une espèce de flore protégée (orchidée assez commune en Corse). Sur la base de l'expertise, le CSRPN émet un avis défavorable au déclassement des terrains :

Avis CSRPN de Corse n° 2010-16, avis défavorable à l'unanimité sur le déclassement de terrains situés dans le site Natura 2000 FR9400599 des Strette de St Florent

- Avis favorables : 0
- Avis défavorable : 10
- Abstention : 0

Le CSRPN demande à la DREAL de communiquer son avis au maire et au sous-préfet.

Questions diverses :

A/ Auto-saisine du CSRPN sur des travaux routiers (rond-point aire de retournement) à Belvédère Campomoro (2A) pouvant endommager la dune

Le CSRPN a été contacté par des riverains du projet qui s'y opposent au prétexte d'une atteinte à la dune. Ces travaux, comprenant un rond-point/aire de retournement et quelques emplacements de parking, se feront au détriment d'une partie de la dune qui abrite des habitats d'intérêt communautaire et au moins une espèce protégée, *Kickxia commutata* d'après une expertise indépendante réalisée par M. Paradis à la demande de riverains.

La DREAL, en son temps, n'avait pas émis de remarque particulière sur ce projet, non soumis à étude d'impact et situé en dehors des ZNIEFF et protections environnementales.

Après avoir pris connaissance du dossier, le CSRPN demande une contre expertise conjointe DREAL et CBNC in situ puis souhaite être tenu informé du dossier.

B/ Auto-saisine du CSRPN sur des constructions récentes en ZNIEFF et site Natura 2000 à Tanghiccìa/Lucciana(2B)

L'association U Levante a écrit aux membres du CSRPN en leur transmettant un dossier relatif à des constructions récentes sur un site naturel de la commune de Lucciana. La DREAL, après examen du dossier, confirme que le site où se trouvent les installations est en ZNIEFF et Natura 2000. Le PLU n'indique pas que la zone concernée soit constructible. Il s'agirait de zones NPr (espace remarquable qu'il convient de protéger) en application de l'article R-146-2.

La DREAL n'étant pas mandatée pour effectuer des contrôles au titre du code de l'urbanisme, elle se propose d'informer la DDTM de Haute Corse afin que celle-ci effectue un contrôle *in situ*. Elle tiendra informé le CSRPN des suites données.

Cette proposition est approuvée par le Conseil.

C/ Remarques et proposition de M. PERGENT sur les incohérences des Formulaire Standards de Données concernant l'état de conservation des herbiers de posidonies des sites Natura 2000 des côtes continentales méditerranéennes et corses.

M. PERGENT souligne des incohérences manifestes dans la rubrique « Etat de conservation », pour l'habitat « herbier de posidonies » entre différents sites de Corse et du continent. Il apparaît que cet état serait meilleur sur certains sites des côtes varoises que pour des sites de Corse alors que ce n'est pas du tout le cas, voire l'inverse.

La DREAL indique que cela peut être corrigé sans problème puisque cette demande émane d'un expert.

En conséquence, à l'unanimité, le CSRPN demande à la DREAL de modifier dans ce sens les FSD des sites de Corse (cela concerne essentiellement l'herbier de la plaine orientale).

La DREAL effectuera la modification et transférera les FSD concernés au MNHN en informant l'AAMP.

D/ information sur le projet de ZNIEFF de Figari

M. RECORBET informe le CSRPN des difficultés rencontrées sur la commune : lettre de la Chambre d'agriculture demandant le retrait du projet de ZNIEFF, délibération de la commune demandant à la DREAL de surseoir à la création de la ZNIEFF (celle-ci avait été présentée sans demande de validation à la réunion précédente en mai). Dossier à suivre Mais qui pose le problème de l'information et de la « négociation » sur les inventaires. La DREAL a prévu de rencontrer le Président de la Chambre d'agriculture sur ce dossier et de revoir la municipalité.

E/remarque de M. PERGENT sur les lites locales « plans et projets » à soumettre à évaluation des incidences

M. PERGENT a fait des remarques sur la lite proposée par la DREAL mais a le sentiment de ne pas avoir été « écouté » par la DREAL. M. RECORBET prend note de cet état de fait et demandera aux agents en charge du dossier de bien intégrer les remarques.

F/ avancement renouvellement CSRPN

L'instruction est en cours et les demandes visant à renforcer l'instance du CSRPN dans certaines spécialités ont été prises en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fixe la prochaine séance du CSRPN au :

Mercredi 6 octobre 2010, à 9 h 30 salle de l'ONF, pont de l'Orta à Corte

L'ordre du jour indicatif sera le suivant (non exhaustif) :

- validation du PV réunion du 13 juillet 2010
- avis sur les listes locales Natura 2000 (évaluation des plans et projets)
- avis sur modernisation de la de ZNIEFF de punta di a Cappicciolu à Bonifacio (n°00480000)
- Avis sur 3 cartographies d'habitats (Campo dell'oro, Capo di Feno et Aliso-Oletta)
- examen et avis listes espèces déterminantes Trame Verte et Bleue
- information/avancement Plans Nationaux d'action espèces
- information sur les Atlas de la Biodiversité Communale
- Questions diverses.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 18 h 00.

Roger MINICONI, Président du CSRPN de Corse



ANNEXE 1

Direction Régionale
de l' Environnement, de l' Aménagement et du logement
CORSE

Objet : compte rendu annuel du CSRPN de Corse (article 12 du règlement intérieur) ;
année 2009

Compte rendu annuel année 2009 présenté le 13 juillet 2010 pour approbation

Le CSRPN de Corse a été créé par arrêté du préfet de Corse en date du 7 juin 2009 (N°05-0257). Il comporte 17 membres.

1/ réunions plénières en 2009

3 réunions se sont tenues

08/04/2009 (13 membres présents, 4 excusés)

08/7/2009 (12 membres présents, 5 excusés)

08/12/2009 (11 membres présents, 5 absents dont 4 excusés)

2/ ordres du jour, dossiers examinés ou présentés, remarques et décisions (remarque : seuls les dossiers pour lesquels un avis formel du CSRPN est demandé sont numérotés)

Date réunion	objet	Décision éventuelle/ avis (n°)
08/04/2009	Approbation du P.V. de la réunion du 10 décembre 2008	Approuvé à l'unanimité
08/04/2009	Approbation compte rendu annuel	Approuvé à l'unanimité
08/04/2009	Cartographie d'habitats Natura 2000 site FR9400603 (rivière de la Solenzara)	Avis CRSRPN de Corse n° 2009-01, favorable à l'unanimité des présents.
08/04/2009	Information sur les dérogations espèces protégées (captures, destructions...)	
08/04/2009	Information sur l'avancement du PADDUC	
08/04/2009	Examen du dossier de l'extension du port de plaisance de Porto Vecchio	Avis CRSRPN de Corse n° 2009-02 favorable à la poursuite des études
08/04/2009	Examen du dossier de l'extension du port de plaisance de Solenzara (BE étude CROCEAN et M. Herret)	Avis CRSRPN de Corse n° 2009-03 favorable à la poursuite des études. Mais il demande à avoir l'évaluation de la surface des impacts générés, souhaite connaître les arrêtés de protection de biotope dans la zone limitrophe et souhaite que soient chiffrées et quantifiées les mesures compensatoires, sans oublier l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 qui doit être un peu retravaillée

Date réunion	objet	Décision éventuelle/ avis (n°)
08/04/2009	Examen de l'opportunité de créer un port de plaisance sur la commune de Vico	Avis CRSRPN de Corse n° 2009-04 défavorable
08/04/2009	problématique d'introduction des espèces animales et végétales en Corse	
08/04/2009	problématique de conservation des anciens sites miniers pour la faune Corse	
08/04/2009	Etat de l'avancement de l'inventaire géologique en Corse	
08/07/2009	Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2009	Approuvé à l'unanimité
08/07/2009	résultat du petit groupe de travail du CRSRPN sur les définitions des différents types de mesures d'évitement, de réduction compensatoires et d'accompagnement des projets d'aménagement sur le littoral	
08/07/2009	Avis sur le dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées avec mesure compensatoire de déplacement de patelles géantes	Avis CRSRPN de Corse n° 2009-05, favorable à l'unanimité des présents pour le déplacement des 14 individus de patelles géantes de la zone de travaux vers la digue est sous réserve de compléter le dossier quant au protocole de suivi pour présenter le dossier en CNPN.
08/07/2009	Finalisation du dossier d'étude d'impact du projet d'extension du port de plaisance de Porto Vecchio	Avis CRSRPN de Corse n° 2009-06, favorable à l'unanimité des présents
08/07/2009	Présentation du nouveau guide méthodologique ZNIEFF Mer (MNHN, AAMP)	
08/07/2009	Bilan d'étape sur la modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres	
08/07/2009	DOCOB et avis du CRSRPN	
08/07/2009	Bilan d'Etape sur l'inventaire minéralogique, géologique et paléontologique de la Corse	
08/07/2009	Avis du CRSRPN sur un protocole scientifique de suivi de la Tortue de Floride dans le cadre d'un projet d'éradication en site Natura 2000	Avis CRSRPN de Corse n° 2009-07, par 9 voix favorables et 1 défavorable
08/07/2009	Présentation des Réserves Naturelles de Corse (textes applicables à la Corse, responsabilités, projets...) par l'OEC en charge pour la CTC de ce dossier	
08/07/2009	Projet de trame verte et bleue en Corse (OEC, pilote du projet)	
08/12/2009	Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2009	Approuvé à l'unanimité

Date réunion	objet	Décision éventuelle/ avis (n°)
08/12/2009	Avis sur la réhabilitation du site naturel de la presqu'île de San Damiano et l'aménagement pédagogique, dans la réserve naturelle de Biguglia (rapporteur : CELRL)	Avis CSRPN de Corse n° 2009-08, favorable à l'unanimité des présents (11 voix)
08/12/2009	modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres, avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés	ZNIEFF de la basse vallée du Liamone favorable à l'unanimité des présents (11 voix) sous réserve de l'intégration des remarques Avis CSRPN de Corse n° 2009-09
08/12/2009	modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres, avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés	ZNIEFF de Capu Cavallu favorable à l'unanimité des présents (11 voix) sous réserve de l'intégration des remarques Avis CSRPN de Corse n° 2009-10
08/12/2009	modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres, avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés	ZNIEFF de punta ciuttone et punta ferraghjola favorable à l'unanimité des présents (11 voix) sous réserve de l'intégration des remarques Avis CSRPN de Corse n° 2009-11
08/12/2009	modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres, avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés	ZNIEFF Agro-système Afa-Apietto-bas d'alata favorable à l'unanimité des présents (11 voix) sous réserve de l'intégration des remarques Avis CSRPN de Corse n° 2009-12
08/12/2009	modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres, avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés	ZNIEFF zone humide d'Erba Rossa (Ghisonaccia) Avis favorables : 0 Avis défavorables : 9 Abstentions : 2 Avis CSRPN de Corse n° 2009-13 Projet de ZNIEFF non validé
08/12/2009	modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres, avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés	ZNIEFF de l'étang de Balistra favorable à l'unanimité des présents (11 voix) sous réserve de l'intégration des remarques Avis CSRPN de Corse n° 2009-14
08/12/2009	modernisation de l'inventaire ZNIEFF terrestres, avis sur plusieurs sites nouveaux ou modernisés	ZNIEFF de Campomoro Senetosa favorable à l'unanimité des présents (11 voix) sous réserve de l'intégration des remarques Avis CSRPN de Corse n° 2009-15
08/12/2009	Projet de mise en place d'une digue de protection du Port de Galéria ;	Avis CSRPN de Corse n° 2009-16, favorable à l'unanimité des membres présents pour poursuivre les études sur l'ensemble de la baie de Galéria.
08/12/2009	Présentation, avis et avancement sur la révision de la liste des espèces et habitats marins déterminants (Stareso/DREAL)	

Date réunion	objet	Décision éventuelle/ avis (n°)
08/12/2009	présentation de la méthodologie d'actualisation de la liste des espèces de flore protégées (CBNC)	
08/12/2009	présentation de la problématique espèces de plantes invasives (CBNC)	
08/12/2009	présentation de la déclinaison régionale du plan national d'action chiroptères (GCC)	
08/12/2009	Composition du CSRPN (modifications, nombre...)	

Avis favorables : 10 Abstentions : 0 , Avis défavorables : 0
Approuvé à l'unanimité, le 13 juillet 2010

Le Président du CSRPN de Corse

